

---

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 22 février 2022 à 19 h 30 par voie de vidéoconférence et webdiffusée, sous la présidence de de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

---

---

La séance débute à 19 h 30.

**22-082**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher  
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**1. OUVERTURE**

1.1 RÉFLEXION

22-082 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-083 1.3 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 FÉVRIER 2022

**2. ADMINISTRATION**

22-084 2.1 AUTORISATION – REGROUPEMENT DE MUNICIPALITÉS –  
CONTRAT RELATIF À LA RÉALISATION DE CARNETS SANTÉ –  
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION  
PATRIMONIALE

22-085 2.2 NOMINATIONS DES MEMBRES – COMITÉ DE TRAVAIL SUR LE  
CORRIDOR AÉRIEN – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 21-552

22-086 2.3 NOMINATIONS DES MEMBRES – COMITÉ DE TRAVAIL DE LA  
CARRIÈRE

22-087 2.4 DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2021 –  
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATION

**3. SERVICE DES FINANCES**

22-088 3.1 DÉPÔT – RAPPORT DU TRÉSORIER – FINANCEMENT DES PARTIS  
POLITIQUES MUNICIPAUX ET CONTRÔLE DES DÉPENSES  
ÉLECTORALES

22-089 3.2 CONFIRMATION – FINANCEMENT DES PROJETS DU PROGRAMME  
TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

22-090 3.3 ADJUDICATION – ACQUISITION D'UNE SOLUTION  
HYPERCONVERGÉE – PROJET SA-22-01 – FONDS DE ROULEMENT

---

---

**SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

22-091 4.1 NOMINATION – DIRECTEUR – SERVICE DES LOISIRS

**5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

22-092 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES ET TROTTOIRS SUR DIVERSES RUES POUR LES ANNÉES 2022 ET 2023 – PROJET SI-22-208, LOT 2

22-093 5.2 PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES ET TROTTOIRS – PROJET SI-22-208, LOT 2

22-094 5.3 AUTORISATION DE DÉPENSER – ACHAT D'UN VÉHICULE USAGÉ – FONDS DE ROULEMENT

22-095 5.4 ATTRIBUTION – LOCATION ET NETTOYAGE DE VÊTEMENTS 2022-2025 – PROJET SA-22-05

22-096 5.5 PROVISION – LOCATION ET NETTOYAGE DE VÊTEMENTS 2022-2025 – PROJET SA-22-05

22-097 5.6 AUTORISATIONS ET ENGAGEMENTS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – VOLET 2 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

22-098 5.7 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE – PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS – PARC DE L'ÉRABLIÈRE – PROJET R-1275, LOT 1

22-099 5.8 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE – PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS – PARC DESROCHERS – PROJET R-1275, LOT 2

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

22-100 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 9 FÉVRIER 2022

22-101 6.2 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION – 605, CHEMIN DE TOURAINE – ZONE A-719

22-102 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT (PHASE 3) – 600, AVENUE DES BÂTISSEURS (BOUCLE G) – ZONE A-808

22-103 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS (PHASE 3) – 600, AVENUE DES BÂTISSEURS (BOUCLE G) – ZONE A-808

22-104 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1851, RUE NOBEL (IMPRIMERIE SAINTE-JULIE) – ZONE I-102

---

---

**7. SERVICE DES LOISIRS**

- 22-105 7.1 AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS
- 22-106 7.2 AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT – PARTAJOIE SAINTE-JULIE
- 22-107 7.3 AUTORISATION DE PASSAGE – LA BOUCLE DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE – 11 JUIN 2022

**8. RÈGLEMENTS**

- 22-108 8.1 AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-109 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AUTORISER LES RÉSIDENCES UNIFAMILIALES JUMELÉES DE 3 ÉTAGES, SELON CERTAINES CONDITIONS SPÉCIFIQUES, DANS LA ZONE A-806
- 22-109 8.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1104-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1104 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE REVOIR LE MONTANT DE L'AMENDE PRÉVUE POUR UNE INFRACTION RELATIVE À L'ABATTAGE D'ARBRES
- 22-110 8.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1275 AUTORISANT LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS POUR DIVERS TRAVAUX D'INGÉNIERIE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 110 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 110 000 \$
- 22-111 8.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1276 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS MUNICIPAUX ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR UN MONTANT DE 588 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 588 000 \$
- 22-112 8.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1277 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE SANS TRANCHÉE AVEC CURE AUX RAYONS ULTRAVIOLETS SUR DIVERSES RUES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 600 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 600 000 \$

**9. COMMUNICATIONS DU MAIRE AU PUBLIC**

**10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

- 22-113 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

---

---

**22-083**

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2022**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 8 février 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-084**

**AUTORISATION – REGROUPEMENT DE MUNICIPALITÉS – CONTRAT RELATIF À LA RÉALISATION DE CARNETS SANTÉ – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE**

ATTENDU le *Règlement numéro 219 visant l'établissement d'un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale* (Règlement) de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC);

ATTENDU l'article 9 du Règlement qui prévoit qu'un carnet santé sera produit en vue de préciser l'état général de l'immeuble avant la réalisation des travaux de restauration;

ATTENDU que le même article prévoit aussi que la municipalité prend en charge l'ensemble des dépenses engendrées par l'intervention tel que prévu à la sous-section X.I.I et qu'en ce sens, cette intervention ne s'inscrit pas dans le cadre de l'entente en restauration des immeubles patrimoniaux en vigueur, conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Municipalité régionale de comté (MRC);

ATTENDU que les articles 572.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et 934.1 du *Code municipal* (RLRQ, chapitre C-27.1) permettent à des municipalités de s'unir de gré à gré et à titre gratuit en concluant ensemble une entente ayant pour but d'obtenir des services, précisant que :

- L'union prévue peut porter sur l'ensemble des actes à poser ou sur une partie seulement des actes reliés à un éventuel contrat;
- Les parties à l'union déterminent les modalités de celle-ci et prévoient, le cas échéant, lequel des règlements sur la gestion contractuelle s'applique;

ATTENDU QUE la MRC désire être mandatée pour la conclusion d'un contrat de gré à gré relativement aux services professionnels nécessaires dans le cadre de la production des carnets santé exigés en vertu du *Règlement numéro 219 visant l'établissement d'un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale*;

ATTENDU QUE le *Règlement numéro 215 sur la gestion contractuelle* s'appliquera dans le cadre du contrat à être octroyé;

ATTENDU QU'à la suite de la conclusion du contrat, les municipalités locales seront respectivement uniques responsables de la gestion des services qui leur seront fournis comme si elles avaient elles-mêmes contracté ledit contrat;

---

---

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE participer au Regroupement de municipalités pour l'octroi d'un contrat relatif à la réalisation de carnets santé dans le cadre du Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale;

D'accepter que la MRC procède à la conclusion d'un contrat de gré à gré, relativement aux services professionnels nécessaires dans le cadre de la production des carnets santé exigés en vertu du *Règlement numéro 219 visant l'établissement d'un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale*;

D'accepter qu'à la suite de la conclusion du contrat, la Ville de Sainte-Julie sera unique responsable de la gestion des services qui lui seront fournis comme si elle avait elle-même contracté ledit contrat;

D'acheminer copie certifiée conforme de la présente résolution à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **22-085**

#### **NOMINATIONS DES MEMBRES – COMITÉ DE TRAVAIL SUR LE CORRIDOR AÉRIEN – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 21-552**

ATTENDU la réception de plaintes et requêtes formulées par des citoyens relativement au bruit nocturne causé par le passage d'un gros avion transporteur de marchandises;

ATTENDU QUE la trajectoire de cet avion et l'heure à laquelle il emprunte ce corridor aérien perturbent le sommeil de nombreux citoyens;

ATTENDU QUE la Ville a mis sur pied un comité de travail sur le corridor aérien afin de trouver des solutions visant à remédier à la situation;

ATTENDU QUE la mission du comité est de cibler les problématiques causées par le transport aérien et de formuler des recommandations aux autorités concernées;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres de ce comité;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher  
**APPUYÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de travail sur le corridor aérien :

Manuel Alibakir	Membre citoyen
Robert Morel	Membre citoyen
Bruno Lavoie	Membre citoyen
Michel Therrien	Membre citoyen
Simon Latraverse	Membre citoyen
Daniel Brosseau	Membre citoyen

Pascale Guilbault	Attachée politique de monsieur Stéphane Bergeron Représentante du député fédéral de Montarville
Mario Lemay	Maire Ville de Sainte-Julie
Lucie Bisson	Conseillère municipale Ville de Sainte-Julie
Amélie Poirier	Conseillère municipale Ville de Sainte-Julie
Mélanie Brisson	Directrice générale adjointe Ville de Sainte-Julie
Julie Martin	Directrice – Service des communications et relations avec les citoyens Ville de Sainte-Julie Substitut de la directrice générale adjointe

DE modifier la résolution 21-552 afin d'ajouter monsieur le maire aux élus membres de ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-086**

**NOMINATIONS DES MEMBRES – COMITÉ DE TRAVAIL DE LA CARRIÈRE**

ATTENDU la résolution 10-237, adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2010, nommant les membres du comité de travail de la carrière;

ATTENDU QUE la résolution précitée a fait l'objet de nombreuses modifications au cours des dernières années;

ATTENDU QUE le comité souhaite accueillir deux nouveaux membres citoyens;

ATTENDU QUE ce comité a pour mission principale de poursuivre les discussions avec les intervenants de la carrière du Mont-Bruno afin de trouver des solutions aux différentes problématiques engendrées par l'exploitation de la carrière, notamment les vibrations provoquées par le dynamitage ainsi que les odeurs produites par l'exploitation du plan d'asphalte;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger les résolutions antérieures relatives au comité de travail de la carrière afin de clarifier sa composition;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle

**RÉSOLU :**

DE nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de travail de la carrière:

Steven Murray	Membre citoyen
Jean-Pierre Bernier	Membre citoyen
Louis Masson	Membre citoyen
Gaétan Lavigueur	Membre citoyen

Mario Lessard	Membre citoyen
Sébastien Girard	Membre citoyen
Jean-Sébastien Voghel	Représentant du conseil d'établissement École du Grand-Chêne
Mario Lemay	Maire Ville de Sainte-Julie
Lucie Bisson	Conseillère municipale Ville de Sainte-Julie
Amélie Poirier	Conseillère municipale Ville de Sainte-Julie
Mélanie Brisson	Directrice générale adjointe Ville de Sainte-Julie
Julie Martin	Directrice – Service des communications et relations avec les citoyens Ville de Sainte-Julie Substitut de la directrice générale adjointe

D'abroger la résolution 10-237 et ses modifications.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22-087**

**DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2021 – MEMBRES DU  
CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil de la Ville de Sainte-Julie ont été élus par scrutin le 7 novembre 2021 et que leur proclamation a eu lieu le 12 novembre 2021;

ATTENDU le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2021, résolution 21-620;

ATTENDU QUE les conseillères Mmes Josée Marc-Aurèle et Amélie Poirier ont omis de mentionner dans leur déclaration qu'elles possédaient des intérêts pécuniaires dans leur résidence principale;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier leur déclaration des intérêts pécuniaires en conséquence;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu  
**APPUYÉ** par M. Christian Huard

**RÉSOLU :**

DE déposer les déclarations des intérêts pécuniaires modifiées de Mmes Josée Marc- Aurèle et Amélie Poirier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

---

---

**22-088**

**DÉPÔT – RAPPORT DU TRÉSORIER – FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX ET CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES**

ATTENDU QUE l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* exige que le trésorier produise chaque année, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril, un rapport sur le financement des partis politiques municipaux et le contrôle des dépenses électorales pour l'exercice financier précédent;

ATTENDU le rapport préparé par le trésorier en date du 8 février 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du rapport du trésorier pour l'année 2021;

DE transmettre copie de ce rapport au Directeur général des élections du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-089**

**CONFIRMATION – FINANCEMENT DES PROJETS DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022–2023–2024**

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisations 2022–2023–2024 a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE décréter les travaux du projet DGT-18-01 concernant les aménagements et équipements de sécurité routière;

DE confirmer l'affectation d'une somme de 48 824,67 \$ à même le fonds de roulement qui sera remboursé en versements égaux sur une période de cinq (5) ans, soit de 2023 à 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-090**

**ADJUDICATION – ACQUISITION D'UNE SOLUTION HYPERCONVERGÉE – PROJET SA-22-01 – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour l'acquisition d'une solution hyperconvergée pour remplacer l'infrastructure de serveurs de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 11 février 2022 conformément à la loi;

---

---

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par la section des technologies de l'information et des télécommunications de la direction générale lors de la commission administrative du 21 février 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU:**

D'adjuger le contrat numéro SA-22-01 concernant l'acquisition d'une solution hyperconvergée pour remplacer l'infrastructure de serveurs de l'hôtel de ville à l'entreprise SOLUTIONS IT2GO inc., ayant un établissement au 900, boulevard Séminaire Nord, local 320, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J3A 1C3, pour un montant total de 163 945,71 \$ toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 11 février 2022;

Que cette dépense d'un montant total de 149 704,29 \$ incluant les taxes nettes, soit financée à même le fonds de roulement qui sera remboursé en versements égaux sur une période de sept (7) ans, soit de 2023 à 2029.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **22-091**

#### **NOMINATION – DIRECTEUR – SERVICE DES LOISIRS**

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir au poste de directeur du Service des loisirs, considérant l'annonce du départ à la retraite de la titulaire du poste, Mme Louise Lanciault, en date du 11 mars 2022, après 32 ans de loyaux services;

ATTENDU QUE le directeur adjoint du Service des loisirs répond adéquatement au profil du poste à pourvoir de par ses connaissances, sa maîtrise des dossiers et ses compétences;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 21 février 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

De nommer M. Luc Brassard au poste de directeur du Service des loisirs, et ce, selon le salaire et la politique des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Sainte-Julie;

QUE la nomination de M. Brassard à ce poste soit en vigueur à compter du 14 mars 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

---

---

**22-092**

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES ET TROTTOIRS SUR DIVERSES RUES POUR LES ANNÉES 2022 ET 2023 – PROJET SI-22-208, LOT 2**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de réfection et de construction de bordures et trottoirs sur diverses rues pour l'année 2022, avec une option de reconduction pour l'année 2023;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 février 2022 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 21 février 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Sylvie Beaulieu

**RÉSOLU :**

D'adjuger le contrat numéro SI-22-208, lot 2 concernant des travaux de réfection et de construction de bordures et trottoirs sur diverses rues pour l'année 2022, avec une option de reconduction pour l'année 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Construction G3 inc., située au 1016, rue de la Ventrouze, Boucherville, Québec, J4B 5S9, pour un montant total de 125 236,52 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 7 février 2022;

Qu'un montant de 29 675,33 \$ soit financé à même le fonds de roulement qui sera remboursé en versements égaux sur une période de cinq (5) ans, soit de 2023 à 2027;

Qu'un montant de 82 182,00 \$ soit financé à même l'excédent accumulé affecté pavage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22-093**

**PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES ET TROTTOIRS – PROJET SI-22-208, LOT 2**

ATTENDU l'adjudication du contrat SI-22-208, lot 2 pour des travaux de réfection et de construction de bordures et trottoirs sur diverses rues, pour l'année 2022, à l'entreprise Construction G3 inc. pour une somme de 125 236,52 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 5 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 6 261,83 \$, portant la dépense autorisée à 131 498,35 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

---

---

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-094**

**AUTORISATION DE DÉPENSER – ACHAT D'UN VÉHICULE USAGÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QUE le Service des infrastructures et gestion des actifs doit procéder rapidement à l'achat d'un véhicule de type camionnette pour l'entretien des réseaux d'eaux usées et d'eau potable;

ATTENDU QUE les délais de livraison pour l'achat d'un véhicule neuf sont de 18 à 24 mois dans le marché actuel;

ATTENDU QUE le Service des infrastructures et gestion des actifs prévoit acquérir un véhicule usagé de type Ford Transit Connect d'une valeur approximative de 50 000 \$;

ATTENDU QUE ce type de véhicule usagé se vend très rapidement;

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle*, le directeur général peut procéder à l'acquisition d'un bien sans recherche de prix pour des motifs de saine administration;

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*, le directeur général est autorisé à effectuer des dépenses d'une valeur supérieure à 25 000 \$ s'il obtient l'autorisation préalable du conseil municipal;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à dépenser la somme maximale de 50 000 \$ pour l'achat d'un véhicule usagé de type camionnette pour l'entretien des réseaux d'eaux usées et d'eau potable;

QUE cette dépense soit faite à même le fonds de roulement et remboursée en versements égaux sur une période de sept ans, de 2023 à 2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-095**

**ATTRIBUTION – LOCATION ET NETTOYAGE DE VÊTEMENTS 2022-2025 – PROJET SA-22-05**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée concernant la location et le nettoyage de vêtements pour les employés cols bleus, incluant les serviettes industrielles, pour les années 2022 à 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 21 février 2022;

---

---

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat SA-22-05 concernant la location et le nettoyage de vêtements pour les employés cols bleus, incluant les serviettes industrielles, pour la période allant du mois d'avril 2022 au mois de mars 2025, à l'entreprise Martin inc., située au 285, rue Saint-Jacques, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J3B 2L1, pour un montant de 53 395,77 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 3 février 2022;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis pour ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **22-096**

#### **PROVISION – LOCATION ET NETTOYAGE DE VÊTEMENTS 2022-2025 – PROJET SA-22-05**

ATTENDU l'attribution du contrat SA-22-05 concernant la location et le nettoyage de vêtements pour les employés cols bleus, incluant les serviettes industrielles, pour la période allant du mois d'avril 2022 au mois de mars 2025, à l'entreprise Martin inc., pour un montant de 53 395,77 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE des dépenses imprévues au bordereau de prix pourraient être requises pour ce contrat, notamment par l'augmentation du nombre d'employés;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 5 % pour des imprévus, représentant une somme de 2 669,79 \$, portant la dépense totale autorisée à 56 065,56 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **22-097**

#### **AUTORISATIONS ET ENGAGEMENTS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – VOLET 2 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie (ci-après la « Ville ») a pris connaissance du Guide sur le Programme d'infrastructures municipales d'eau (ci-après « PRIMEAU ») et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;



---

---

**22-099**

**ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS – PARC DESROCHERS – PROJET R-1275, LOT 2**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles d'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du conseil;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

**RÉSOLU :**

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions du projet R-1275, lot 2 relatif à des services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans et devis pour les travaux de réaménagement du parc Desrochers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22-100**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 9 FÉVRIER 2022**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 9 février 2022 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU :**

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 février 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22-101**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION – 605, CHEMIN DE TOURAINE – ZONE A-719**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

---

---

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction, préparés par Dessins Drummond et datés du 20 janvier 2022, pour la construction d'une nouvelle résidence située au 605, chemin de Touraine, et ce, conformément à la résolution 507.6.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 février 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 22-102

#### **APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT (PHASE 3) – 600, AVENUE DES BÂTISSEURS (BOUCLE G) – ZONE A-808**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de développement, préparés par la compagnie Axiome architecture et datés du 26 janvier 2022, pour la phase 3 de la Boucle G, faisant partie intégrante du projet domiciliaire Vilamo, et ce, conformément à la résolution 507.3.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 février 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 22-103

#### **APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS (PHASE 3) – 600, AVENUE DES BÂTISSEURS (BOUCLE G) – ZONE A-808**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager, préparés par Dubuc, architectes-paysagistes et datés du 26 janvier 2022, pour la phase 3 de la boucle G, faisant partie intégrante du projet domiciliaire Vilamo, et ce, conformément à la résolution 507.4.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 février 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-104**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1851, RUE NOBEL (IMPRIMERIE SAINTE-JULIE) – ZONE I-102**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par Enseignes André inc. et datés du 19 juillet 2021, pour l’établissement Imprimerie Ste-Julie, situé au 1851, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 507.5.22 du comité consultatif d’urbanisme adoptée le 9 février 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22-105**

**AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L’EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**

ATTENDU la réception de demandes d’aide financière pour la participation à des événements sportifs d’envergure de niveau provincial, canadien ou international;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d’admissibilité du volet 2 intitulé « Soutien à l’excellence » de la *Politique d’attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 21 février 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous nommées, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements sportifs d’envergure :

NOM	ÉVÉNEMENT	MONTANT
Catherine Toshkov	44 <sup>e</sup> Omnium international de Judo Québec (Judo)	300 \$
Maxime Giguère	Championnats provinciaux 18U AA (baseball)	150 \$
Olivier Giguère	Championnats provinciaux 13U AA (baseball)	150 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b>600 \$</b>

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

---

---

**22-106**

**AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT – PARTAJOIE SAINTE-JULIE**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de fonctionnement de la part de l'organisme Partajoie Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la politique d'attribution des subventions du conseil municipal prévoit un programme d'aide financière au fonctionnement de cet organisme;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 21 février 2022;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 1 de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*, intitulé « Soutien au fonctionnement des organismes mandatés »;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle  
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

DE verser, pour l'année 2022, une aide financière de 1 000 \$ à l'organisme Partajoie Sainte-Julie, dans le cadre du volet 1 de la politique précitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-107**

**AUTORISATION DE PASSAGE – LA BOUCLE DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE –  
11 JUIN 2022**

ATTENDU QUE le Grand défi Pierre Lavoie est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie;

ATTENDU QUE La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie (ci-après « La Boucle ») sera de passage dans la Ville de Sainte-Julie, le samedi 11 juin 2022, tel qu'il appert du plan joint à la présente;

ATTENDU QUE la sécurité des participants, des bénévoles, des spectateurs et des automobilistes est l'élément primordial de cette activité;

ATTENDU QUE les voies publiques suivantes, soit montée Sainte-Julie, avenue de l'Abbé-Théoret, rue Principale, chemin du Fer-à-Cheval et chemin de Touraine devront être complètement fermées à la circulation automobile de manière temporaire pendant le passage du peloton de cyclistes;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'autoriser le passage des cyclistes de La Boucle sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie, conformément au plan déposé;

De collaborer à l'activité en recrutant et en formant les bénévoles avant l'événement;

De fournir les barricades nécessaires pour assurer la fermeture des rues lors du passage des cyclistes;

---

---

De réparer les voies publiques (trous, fissures et accotements) utilisées par les cyclistes ainsi que de planifier le passage d'un balai de rue dans les jours précédant l'événement;

D'assumer les coûts pouvant être engendrés par le Service de sécurité incendie de la Ville;

De publiciser l'activité et d'inviter les résidents et ses commerçants à se joindre à l'événement, sous réserve des mesures sanitaires en vigueur le jour de l'événement;

D'autoriser le vol de drone sur le territoire de la ville, conformément aux lois et règlements en vigueur au Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **22-108**

#### **AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-109 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AUTORISER LES RÉSIDENCES UNIFAMILIALES JUMELÉES DE 3 ÉTAGES, SELON CERTAINES CONDITIONS SPÉCIFIQUES, DANS LA ZONE A-806**

Avis de motion est donné par Mme Josée Marc-Aurèle que le *Règlement 1101-109 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'autoriser les résidences unifamiliales jumelées de 3 étages, selon certaines conditions spécifiques, dans la zone A-806* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101*, afin d'ajouter une note spécifique à la grille de la zone A-806;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

D'adopter le premier projet de règlement 1101-109 modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin d'autoriser les résidences unifamiliales jumelées de 3 étages, selon certaines conditions spécifiques, dans la zone A-806;

DE présenter ce projet de règlement dans le cadre d'une consultation écrite de quinze (15) jours, conformément à l'arrêté 2021-054 du 16 juillet 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

### **22-109**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1104-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1104 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE REVOIR LE MONTANT DE L'AMENDE PRÉVUE POUR UNE INFRACTION RELATIVE À L'ABATTAGE D'ARBRES**

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson que le *Règlement 1104-07 modifiant le Règlement 1104 sur les permis et certificats afin de revoir le montant de l'amende prévue pour une infraction relative à l'abattage d'arbres* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1104-07 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

---

---

**22-110**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1275 AUTORISANT LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS POUR DIVERS TRAVAUX D'INGÉNIEURIE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 110 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 110 000 \$**

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier que le *Règlement 1275 autorisant le paiement des coûts des honoraires professionnels de préparation de plans et devis pour divers travaux d'ingénierie ainsi que les frais contingents pour un montant de 110 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 110 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1275 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

**22-111**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1276 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS MUNICIPAUX ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR UN MONTANT DE 588 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 588 000 \$**

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet que le *Règlement 1276 pour payer le coût des travaux de réaménagement de parcs municipaux et les honoraires professionnels pour un montant de 588 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 588 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1276 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

**22-112**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1277 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE SANS TRANCHÉE AVEC CURE AUX RAYONS ULTRAVIOLETS SUR DIVERSES RUES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 600 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 600 000 \$**

Avis de motion est donné par M. Eric Faucher que le *Règlement 1277 autorisant le paiement des coûts des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sans tranchée avec cure aux rayons ultraviolets sur diverses rues ainsi que les frais contingents pour un montant de 600 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 600 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1277 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

---

---

**POINT 9. COMMUNICATIONS DU MAIRE**

- **Emplois d'été – Étudiants** – M. Lemay mentionne que la Ville est toujours à la recherche d'étudiants pour travailler dans différents secteurs de la Ville de Sainte-Julie. Les personnes intéressées sont invitées à déposer leur offre de service.
- **Abattage d'arbre sans permis – Augmentation des amendes** – M. Lemay souligne l'importance des arbres dans nos vies et dans la vie de notre collectivité. M. Lemay mentionne qu'on ne peut plus voir l'arbre comme une chose que l'on coupe pour toutes sortes de raison. Il y a plus que la beauté de l'arbre. En effet, l'arbre est un régulateur majeur de notre milieu; il filtre l'air, il filtre l'eau, il consomme le CO<sub>2</sub> et en plus, il purifie notre environnement de tous les déchets aériens, liquides et terriens. Une étude faite dans le grand Toronto démontre que plus il y a d'arbres dans un quartier donné, plus la perception de se sentir en santé augmente. Donc, tous les aspects de la santé se trouvent améliorés en milieu urbain vert, que ce soit au niveau de la sociologie, de la santé mentale, en passant aussi par l'immunologie et la santé cardiaque. D'ailleurs, sur ce dernier point, une étude britannique faite auprès de quarante millions de sujets pendant 5 ans a démontré que la différence de mortalité cardiaque entre le milieu pauvre en arbres comparativement à un milieu plus riche en arbres baissait de moitié dans le milieu plus vert. Avec ces quelques exemples, vous comprenez les raisons pour lesquelles votre conseil municipal tient à préserver les arbres et à poursuivre son programme de plantations. Il en va de notre qualité de vie pour tous. J'espère également que cette communication suscitera une réflexion concernant la place de l'arbre et son importance dans notre écosystème. Les arbres nous protègent et il faut aussi les protéger.
- **Séance publique** – M. Lemay mentionne que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mardi 8 mars à 19 h 30, en présentiel, à l'hôtel de ville de Sainte-Julie, tout en poursuivant la diffusion par Facebook live pour les personnes qui préfèrent y assister de leur résidence.

**POINT 10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

- Aucune communication.

**POINT 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Mme Lucie Michaud**

- Mme Michaud mentionne que la sécurité des cyclistes est un enjeu de plus en plus présent. La loi prévoit que la distance minimale entre un automobiliste et un cycliste doit être de 1 mètre dans les zones en-dessous de 50 km/h et de 1,5 mètre dans les zones au-dessus de 50 km/h. Mme Michaud demande si des panneaux indiquant de respecter la distance réglementaire pourraient être ajoutés sur les routes principales (ex. rue Nobel). De plus, est-ce possible que les autopatrouilles puissent porter une attention particulière à cet aspect de la loi?

M. Lemay mentionne que la plupart des routes rurales ont déjà ce type de panneau. Quant à celui sur la rue Nobel, le comité de la sécurité publique a annoncé l'automne dernier qu'il en installerait à cet endroit. Ce sera fait lors du dégel, car présentement, la température ne le permet pas. La Ville va également mentionner à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent d'être attentif à cet aspect de la loi.

**M. Jerry Olscamp**

- M. Olscamp demande ce qu'il advient du dossier relatif au stationnement de la place de Chenonceau.

M. Lemay mentionne qu'à la suite des discussions que M. Olscamp a eues avec l'administration cet automne, ses suggestions seront analysées au prochain comité de la sécurité publique qui aura lieu ce printemps. Ce délai s'explique par le fait que les travaux du comité ont été retardés le temps de revoir certains concepts et orientations en matière de sécurité publique. Par la suite, M. Olscamp recevra un suivi de la part du comité.

**22-113**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu  
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

---

Mario Lemay,  
Maire

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière